

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS  
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

-----  
Séance du 3 mars 2003

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRE S (pour suite à donner)
<b>Point 1 : Elections</b> Election d'un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de rang B au Bureau de l'Université, appartenant à l'un des trois conseils, à la majorité absolue des membres en exercice	Majorité requise : 31 voix Candidature en séance de M. BESSIERE Gilbert (CEVU) 36 votants soit 18 voix pour 1 voix contre 14 bulletins blancs 3 bulletins blancs  Le candidat n'ayant pas obtenu la majorité requise, le siège d'enseignant-chercheur de rang B au Bureau de l'université reste vacant.	DAG
<b>Point 2: Intendance</b> Décision portant concession de logement au profit de Madame Frédérique SAID	Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité (36 voix) la décision portant concession de logement par nécessité absolue de service à Mme Frédérique SAID sis Centre de Recherches Atmosphériques de Campistrous (65)	DIAU
<b>Point 3: Finances</b> Demande de participation financière de l'Université pour l'autonomie d'un étudiant handicapé en résidence universitaire (motorisation de la porte d'entrée de son studio)	Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité (36 voix) la participation financière de l'Université pour l'autonomie d'un étudiant handicapé en résidence universitaire à hauteur de 1400 euros (motorisation de la porte d'entrée de son logement). Cette somme sera prélevée sur l'UB 101 - CR 504 / DVE et versée au CROUS au terme des travaux.	* Services Financiers * Agent Comptable * DVE * DIAU
<b>Point 4: Conventions</b>  <b>4-1</b> Convention entre l'UPS et le Groupement d'Intérêt Public Pôle Universitaire Européen de Toulouse  <b>4-2</b> Convention entre l'UPS (UFR STAPS) et l'UT I pour la mise en œuvre des diplômes co-habilités « Institut Universitaire Professionnalisé « Métiers du sport » et le « DESS Management des Politiques et des Organisations Sportives dans le Contexte Européen » <b>4-3</b> Convention entre l'UPS (SIUAPS) et l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)	La convention entre l'UPS et le GIP Pôle Universitaire Européen de Toulouse prévoyant la mise à disposition de M. MOLINA pour 50% de son temps de travail est approuvée par 32 voix pour et 4 abstentions.  Point reporté à un conseil ultérieur  Approuvée par 36 voix pour.	DAG Services Financiers Agent Comptable  Division du personnel ITAOS  UFR STAPS  SIUAPS
<b>Point 6: Scolarité</b> <b>6-1</b> Campagne d'habilitation 2003-2006	* Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (41 voix) une motion à transmettre au Ministère de tutelle relative au système LMD et au référentiel national. * En tenant compte de l'ensemble des amendements, le	Division de la

Conseil d'Administration s'est prononcé sur les règles générales concernant toutes les formations de l'établissement.

Proposition adoptée par 27 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions.

\* Le Conseil d'Administration réaffirme le principe de l'existence de passerelles à tous les niveaux et concernant tous les étudiants. L'examen des dossiers de candidature des étudiants par des commissions compétentes, qui donneront l'autorisation d'inscription, constitue la règle générale relative aux passerelles entre formations.

Proposition adoptée par 33 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions et 1 refus de vote.

\* Le Conseil d'Administration approuve par 34 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions le schéma organisationnel de l'offre de formation avec l'orientation progressive des étudiants dès la 1<sup>ère</sup> année du cursus licence

\* Le Conseil d'Administration se prononce sur le principe de maintien, dans les maquettes de formation, de la distinction entre CM, TD, TP et la nécessité d'un avis du CEVU en cas de dérogation à cette règle mais souhaite, dans le même temps que le CEVU travaille sur des innovations pédagogiques en la matière.

Adopté par 37 voix pour et 2 abstentions.

scolarité

**\* Examen et vote de l'offre de formation présentée dans le cadre du contrat quadriennal 2003/2006.**

Approbation de la reconduction du DAEU - option B, par 33 voix pour et 2 abstentions.

Division de la scolarité

Le CA a procédé à l'examen de l'offre de formation par domaines, en deux temps, en distinguant le niveau LICENCE du niveau MASTER.

A chaque niveau, le CA a proposé et voté des amendements, avant de se prononcer sur chaque niveau dans sa globalité.

**A) niveau LICENCE :**

Propositions d'amendements :

1) domaine mathématiques et informatique (MIN)

- mathématiques pour le master remplacé par mathématiques fondamentales

- mathématiques pour le professorat de l'enseignement secondaire (MAPES): doit prévoir des modules de rattrapage permettant un éventuel passage vers les mathématiques fondamentales

Adopté à l'unanimité (35 voix)

**2) le domaine ingénierie :**

conservation du domaine ingénierie à la condition que le CA se prononce, après la visite du Ministère, sur une définition et une clarification de la notion de domaine de formation

Proposition adoptée par 21 voix pour, 11 voix contre et 3 bulletins blancs.

**L'offre de formation au niveau licence est adoptée après amendements par 22 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.**

**B) niveau MASTER :**

Propositions d'amendements :

1) masters d'enseignements

- formation des formateurs d'enseignants

~~proposition approuvée par 13 voix pour, 8 abstentions et~~

<p><b>6-2</b> Examen de la demande de création du Diplôme d'Université « Application des technologies de l'information, de la communication ».</p>	<p>4 voix contre        - formation pour l'enseignement des Sciences et Techniques        Proposition rejetée par 14 voix contre, 5 abstentions et 6 voix pour</p> <p>2) domaine ingénierie :        le terme master d'ingénierie est remplacé par master professionnel d'ingénierie        Appellation approuvée par 15 voix pour, 3 abstentions, 6 voix contre et 1 refus de vote.</p> <p>3) master 1 « Sciences de la vie et de la santé, mention biochimie et biologie moléculaire » : le module « Initiation à la recherche » représente 21 ECTS (le CEVU ayant souhaité qu'il soit ramené à 14 ECTS)        Proposition adoptée par 15 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions</p> <p><b>L'offre de formation au niveau MASTER est adoptée après amendements par 15 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre.</b></p> <p>- La demande d'accréditation des écoles doctorales et d'habilitations des DEA 2003 dans le cadre du contrat quadriennal 2003/2006 est adoptée par 24 voix pour et 1 abstention        Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 écoles doctorales relevant de l'UPS (renouvellement)</li> <li>- une création, avec une demande d'ouverture pour septembre 2003, « Sciences écologiques, vétérinaires, agronomiques et bioingénierie » (SEVAB)</li> <li>- 5 écoles doctorales en cohabilitation avec d'autres établissements</li> </ul> <p>Point reporté à un conseil ultérieur</p>	<p>Division de la scolarité</p> <p>DRRE</p> <p>Division de la scolarité</p>
--	--	---

Toulouse, le 10 février 2003

**Le Président de l'Université**

**Professeur Jean-François SAUTEREAU**